

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Direction régionale
des affaires culturelles

Lyon, le 13 MARS 2019

Arrêté n° 19 - 050

portant inscription au titre des monuments historiques
du monument aux morts - NERIS-LES-BAINS (Allier)

LE PREFET DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES,

Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture du 11 décembre 2018,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant l'expressivité des bas-reliefs sculptés sur le monument aux morts de Nérès-les-Bains (Allier) par Raymonde Martin, une des rares femmes à qui fut confié un travail sur un monument aux morts de la Grande Guerre,

arrête :

Article 1^{er} : est inscrit en totalité au titre des monuments historiques le monument aux morts de NERIS-LES-BAINS situé boulevard des Arènes sur la parcelle n° 11, d'une contenance de 818 m², figurant au cadastre section BP et appartenant à la COMMUNE DE NERIS-LES-BAINS (SIREN 210 301 958) depuis une date antérieure au premier janvier 1956.

Article 2: le présent arrêté sera notifié au maire de la commune propriétaire, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

Article 3 : le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Pascal MAILHOS
Le Secrétaire général pour les affaires régionales
Guy LÉVI

P.J. : 1 plan

Département :
ALLIER
Commune :
NERIS-LES-BAINS

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Monument aux morts

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
Centre Départemental des Impôts Foncier
8, rue du Bief Boite Postale 92 03307
03307 CUSSET CEDEX
tél. 04 70 30 85 09 -fax
cdf.vichy@dgfip.finances.gouv.fr

Section : BP
Feuille : 000 BP 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 04/12/2018
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

**Vu pour être annexé
à l'arrêté n° 19 - 05 0
du**

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

13 MARS 2019



Services régionaux
LEV